

VILLE DE MAURIAC – CANTAL
DECISION DU MAIRE
2025-34

Le Maire de Mauriac,

Vu l'article L 1122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-05-27/7 du 27 mai 2020,

Considérant la signature du contrat Cantal Ville par le Conseil Départemental et la commune de Mauriac en date du 24/05/2023,

Considérant le premier avenant au contrat Cantal ville porté par le Conseil Départemental du Cantal signé en date du 10/12/2025,

Vu le projet de création d'un parking et d'une voie de mobilité douce sur la commune de Mauriac reliant la Rue du Docteur Emile Chavialle au Square René Cassin.

DECIDE

Article 1 : De déposer un dossier de demande subvention auprès du Conseil départemental du Cantal au titre du contrat Cantal Ville pour le financement de la création d'un parking et d'une voie de mobilité douce sur la commune de Mauriac reliant la Rue du Docteur Emile Chavialle au Square René Cassin.

Article 2 : D'arrêter le plan de financement suivant :

Dépense HT		Recettes HT	
Travaux	66 755 €	Autofinancement (20%)	14 380 €
		Conseil départemental du Cantal (Contrat Cantal Ville) (31%)	21 000 €
Maîtrise d'œuvre	4 005 €	Région Auvergne Rhône-Alpes (49%)	35 380 €
Total	70 760 €	Total	70 760 €

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal, lors de sa prochaine séance

Article 4 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Mauriac.

Fait à Mauriac, le 17 DEC. 2025
 Le Maire
 Edwige ZANCHI




Date de publication sur le site internet www.mauriac.fr : 19 DEC. 2025